



Les actionnaires de Voltalia plébiscitent à 99,98% l'adoption du statut d'Entreprise à Mission

19 Mai 2021

Voltalia (Euronext Paris, ISIN code : FR0011995588), acteur international des énergies renouvelables, devient une Entreprise à Mission au sens de la loi française PACTE¹. L'Assemblée générale des actionnaires de Voltalia qui s'est tenue ce jour a très largement adopté (99,98%) la résolution permettant de modifier les statuts de la Société en ce sens.

Il y a six ans, Voltalia a défini sa Raison d'Être: **améliorer l'environnement mondial en favorisant le développement local**. Depuis sa création, Voltalia développe, construit et exploite des centrales d'énergies renouvelables, pour son compte comme pour ses clients tiers, dans les pays les plus développés comme dans les pays émergents.

C'est donc à travers son activité opérationnelle que Voltalia contribue chaque jour à la lutte contre le changement climatique et au développement socio-économique local.

En devenant une Entreprise à Mission², Voltalia choisit de mettre en cohérence son activité avec ses statuts en y inscrivant, en plus de sa Raison d'Être, trois objectifs environnementaux et sociaux qu'elle poursuivra dans le cadre de son activité au sens de l'article L. 210-10 du Code de commerce :

- 1. Agir pour la production d'une énergie renouvelable accessible au plus grand nombre** : participer activement à la lutte contre le changement climatique et renforcer l'accès à une électricité verte compétitive ;
- 2. Contribuer avec les habitants au développement durable des territoires** : construire des relations de long terme avec les parties prenantes ;
- 3. Œuvrer pour la préservation des ressources de la planète**: amplifier l'impact positif des activités sur l'environnement, tout au long de la chaîne de valeur.

Un **Comité de Mission** a été constitué pour assurer le suivi de ces objectifs. Il élaborera un rapport de mission qui sera présenté annuellement aux actionnaires de Voltalia lors des Assemblées générales. Le Comité de Mission est composé de trois collaborateurs de Voltalia et d'un expert externe :

- Robert Klein, Directeur Amérique Latine ;
- Alexis Goybet, Directeur du Développement des Projets Hydro et Hybrides ;
- Marine Jacquier, Directrice du Développement Durable ;
- Pierre Ducret, Conseiller Climat du Groupe Caisse des Dépôts et Fondateur de l'Institut de l'Economie pour le Climat (I4CE).

En devenant la première entreprise de son secteur et la troisième société cotée sur le marché régulé d'Euronext à devenir Entreprise à Mission, Voltalia démontre sa volonté de poursuivre son action en faveur de l'environnement et du développement local.

Sébastien Clerc, Directeur Général de Voltalia, a commenté : « *Nous remercions chaleureusement nos actionnaires pour leur adhésion particulièrement unanime. Grâce à eux, Voltalia est donc désormais une Entreprise à Mission* ».

Prochain rendez-vous : **Revenus du deuxième trimestre 2021, le 21 juillet 2021** (après bourse)

A propos de Voltalia (www.voltalia.com)

Voltalia est un acteur international des énergies renouvelables. Le Groupe produit et vend de l'électricité issue de ses installations éoliennes, solaires, hydrauliques, biomasse et de stockage. Il dispose d'une puissance en exploitation et en construction de plus de 1,4 GW et d'un portefeuille de projets en développement d'une capacité totale de 9,7 GW.

Voltalia est également prestataire de services et accompagne ses clients en renouvelable pendant toutes les étapes des projets, de la conception à l'exploitation-maintenance.

Pionnier sur le marché des entreprises, Voltalia propose enfin une offre globale à celles-ci allant de la fourniture d'électricité verte aux services d'efficacité énergétique, en passant par la production locale de sa propre électricité.

Fort de plus de 1 130 collaborateurs dans 20 pays sur 4 continents, Voltalia possède une capacité d'action mondiale pour ses clients.

Voltalia est coté au marché réglementé d'Euronext à Paris (FR0011995588 – VLTSA) et fait partie des indices Euronext Tech 40 et CAC Mid&Small. L'entreprise est également incluse dans le Gaia-Index, l'indice des valeurs moyennes responsables.

Voltalia

Relations Investisseurs : invest@voltalia.com

T. +33 (0)1 81 70 37 00

Actifin

Relations Presse : Jennifer Jullia

jjullia@actifin.fr · T. +33 (0)1 56 88 11 11

¹ La loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises), promulguée le 22 mai 2019, permet aux entreprises de droit français qui le souhaitent de se doter d'une « Raison d'Etre » et d'inscrire des objectifs sociaux et environnementaux dans ses statuts afin de devenir une « Société à Mission »

² Voir le communiqué de presse du 30 avril 2021

Pièce jointe

- [Les actionnaires de Voltalia plébiscitent à 99,98% l'adoption du statut d'Entreprise à Mission](#)